



Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

La Secrétaire générale
des ministères chargés des affaires sociales

Paris, le 22 novembre 2007

Le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité

Dossier suivi par Marie Françoise Girard Cornil
HFDS/606-2007-
tél. : 01 40 56 48 49
fax : 01 40 56 50 01
mél. : hfds@sante.gouv.fr

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

à

Destinataires in fine

Objet : Modifications de la dotation médicale des postes sanitaires mobiles (PSM)
Référence : courriers HFD/MFGC 214 ou 215 du 6 avril 2007
PJ : 4

*Copies : Mesdames et Messieurs les délégués de zone de défense
Madame et Messieurs les coordonnateurs zonaux*

Par courrier rappelé en référence, je vous ai demandé de bien vouloir faire parvenir à la commission nationale de suivi des PSM vos observations sur la nouvelle répartition des produits et matériels consécutive à l'ajout de malles supplémentaires dans la dotation médicale des PSM.

Comme annoncé, j'ai réuni la commission nationale à la fin du mois de septembre pour qu'elle examine les remarques et suggestions recensées.

Elle m'a proposé ainsi un certain nombre de modifications que vous retrouverez, signalées en rouge gras, dans les listes (par ordre alphabétique et par catégorie), jointes en annexe, des produits et matériels de la dotation médicale du PSM1.

Je vous joins également la synthèse des remarques que vous avez communiquées ainsi que le compte rendu de la réunion de la commission nationale.

.../...

Dans ce dernier document, vous trouverez, notamment, des informations sur la réorganisation de la direction générale de la Santé et du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité ainsi que des renseignements sur la mise en place du futur établissement de préparation et de réponse aux situations d'urgence sanitaire (EPRUS). Vous apprendrez également que la gestion ministérielle des PSM ne sera prochainement plus assurée par le service du HFDS.

Concernant la dotation médicale des PSM, je vous rappelle les points suivants :

- Conditionnements et quantités

Afin de permettre la rotation sur site, le déconditionnement des produits et matériels doit être évité. Les quantités indiquées correspondent ainsi à la quantité théoriquement souhaitable dont il convient de se rapprocher, autant que faire se peut, compte tenu des différences de conditionnement existant d'un fournisseur à l'autre. En tout état de cause, la commission recommande d'adapter les quantités au conditionnement du fournisseur plutôt que de déconditionner.

Toutefois, pour des raisons de volume ou de quantité, il peut se révéler nécessaire de déconditionner certains matériels. Dans ce cas, les éléments déconditionnés devront être protégés sous sachet polyéthylène et le conditionnement d'origine devra être respecté dans son intégrité, à savoir qu'il ne sera ni plié, ni froissé, ni tassé, ni entouré d'un élastique.

- Ventilation/Oxygénation

Il est conseillé de prévoir des bouteilles d'O₂ en nombre suffisant en cas de mobilisation du PSM ainsi que le matériel d'oxygénation suivant :

- tuyaux de 25 mètres avec renflement pour ventilation (4 pour les PSM2 et 1 pour les PSM1),
- rampes de multidistribution.

- Matériel biomédical

Afin que ce matériel ne se détériore pas ou ne devienne pas obsolète, il est préconisé de le faire tourner dans le contingent d'appareils du SMUR.

Les ingénieurs biomédicaux sont tenus de l'entretenir et de le remplacer selon l'évolution de son état et/ou des normes.

Cette remarque concerne notamment le matériel biomédical fonctionnant sur batterie (pousse seringue, respirateur, aspirateur de mucosités).

Une enquête PSM

Dans l'optique d'autres évolutions possibles de la dotation PSM, la commission a souhaité recueillir des informations auprès de l'ensemble des détenteurs sur certaines stratégies médicales et sur le matériel biomédical électrique en dotation dans les PSM. Un questionnaire dans ce sens vous sera adressé prochainement par mon service.

.../...

Par ailleurs, de nombreux sites souhaitent disposer d'informations sur la pratique des autres détenteurs de PSM dans un souci d'homogénéisation et de mutualisation.

Dans un premier temps, la commission propose que soient recueillies les utilisations de PSM en 2006, ces retours d'expérience étant souvent très instructifs.

L'enquête comprendra donc également une demande de renseignements sur ce thème.

Elle vous sera adressée par voie électronique et sera accompagnée des fichiers informatiques des listes de produits et matériels de la dotation PSM que vous êtes nombreux à demander.

Recueil de coordonnées

Dans la perspective de ces envois, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer vos **coordonnées électroniques** et de me les faire parvenir à l'adresse mail suivante :

marie-francoise.girard-cornil@sante.gouv.fr

En outre, compte tenu du nombre important de SAMU/SMUR ou de services de pharmacie ne recevant apparemment pas ou mal les courriers relatifs aux PSM envoyés par mon service, vous voudrez bien me préciser également vos **coordonnées postales et téléphoniques** exactes afin que les informations concernant les PSM vous parviennent de la manière la plus sûre, ainsi que le nom des **responsables PSM** au sein de votre service.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à vous rapprocher :

- *du coordonnateur médical des PSM :*

Dr. Alain Margenet – SAMU 94 - Tél : ° 01 45 17 95 29

- *de la coordonnatrice des pharmaciens détenteurs des PSM :*

*Armelle Mariedaragon – Service de la Pharmacie du CHU de Limoges
Tél : 05 55 05 61 55*

Enfin et à toutes fins utiles, je vous informe que les listes actualisées des dotations médicales PSM1 et 2 seront prochainement mises en ligne sur le site Internet du ministère :

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/nrbc/reponse/organisation_terrain/moyens/amu_psm.htm

Je vous remercie de la contribution importante que vous voulez bien apporter au maintien en condition opérationnelle du poste sanitaire mobile, renfort indispensable de l'aide médicale urgente française en situation de catastrophe.

Pour le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité Adjoint

Général (2S) Patrick-Charles ROLAND

Destinataires de la lettre HFDS/MFGC - 66 du 22 novembre 2007

- Mesdames et Messieurs les chefs de service du SAMU
- Mesdames et Messieurs les chefs de service de la pharmacie

des établissements hospitaliers suivants :

AGEN	LE MANS
AJACCIO	LE PUY
ALBI	LONS LE SAUNIER
ALENÇON	MELUN
AMIENS	MENDE
ANGERS	METZ
ANGOULEME	MONTAUBAN
ANNECY	MONT-DE-MARSAN
ARRAS	MULHOUSE
AUCH	NANCY
AURILLAC	NEVERS
AUXERRE	NIMES
AVIGNON	NIORT
BASTIA	ORLEANS
BAYONNE	PAU
BELFORT	PERIGUEUX
BOBIGNY	PERPIGNAN
BOURG-EN-BRESSE	POINTE-A-PITRE
BOURGES	POITIERS
CAEN	PONTOISE
CAHORS	PRIVAS
CALAIS	RENNES
BASTIA – Antenne CALVI	ROANNE
CAYENNE	ROUEN
CHALON S/SAONE	SAINT BRIEUC
CHAMBERY	SAINT DENIS DE LA REUNION
CHATEAUROUX	SAINT ETIENNE
CLERMONT FERRAND	SAINT-LO
DIJON	SAINT PIERRE ET MIQUELON
DREUX	TARBES
DUNKERQUE	TOULON
EPINAL	TOURS
EVREUX	TROYES
FORT DE FRANCE	TULLE
GARCHES	VALENCE
LAON	VALENCIENNES
LA ROCHELLE	VANNES
LA ROCHE SUR YON	
LAVAL	